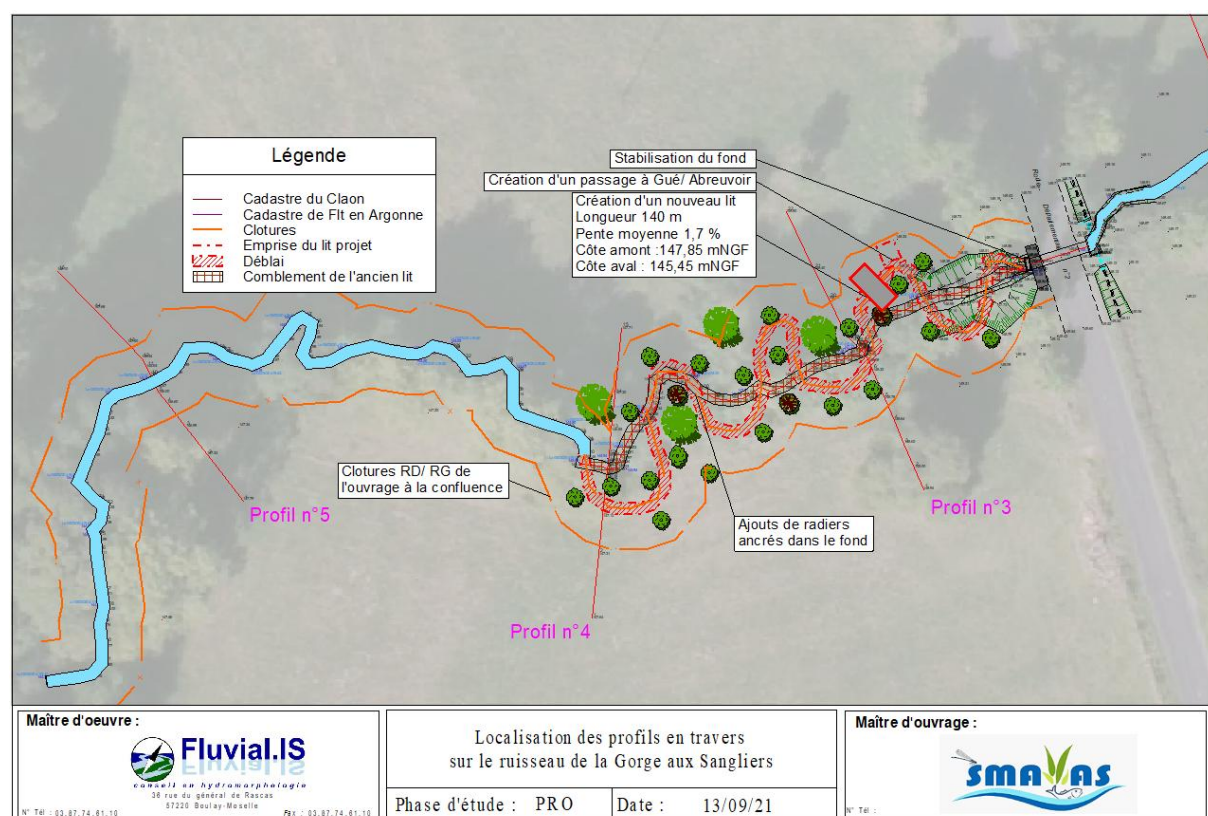






En raison du fort encaissement de la Biesme lié à son redressement il y a 300 ans, une érosion régressive s'est mise en œuvre sur tous les affluents. Sur les affluents de rive droite, l'érosion régressive remonte au maximum jusqu'à l'ouvrage maçonné de la RD 2 qui longe toute la vallée de la Biesme.

Entre la RD 2 et la confluence de la Biesme, on constate ainsi des chutes au niveau de l'ouvrage RD 2 et/ou de multiples décrochages formés par des seuils racinaires plus ou moins distants les uns des autres.

Sur le ruisseau de la Gorge aux Sangliers, plusieurs seuils racinaires infranchissables avec des chutes de 40 cm à 80 cm s'enchaînent entre la RD2 et la confluence avec la Biesme. Au final, il y a 2,50 m de dénivelé à rattraper au droit de ces seuils infranchissables pour rétablir la continuité écologique du ruisseau.



Par ailleurs on constate un fort piétinement du lit du ruisseau sur ce tronçon aval à la RD 2 lié au libre accès du bétail au cours d'eau ; dégradant le milieu et renforçant le caractère infranchissable du ruisseau sur les secteurs surélargis.



Afin de rétablir la continuité écologique du ruisseau, le projet consiste à reméandrer le ruisseau sur 200 ml en aval du pont de la RD 2 pour rattraper toutes les chutes des seuils racinaires. L'accroissement du linéaire du ruisseau par la création d'un lit méandrique va permettre de rattraper la hauteur de chute cumulée de 2,50 m tout en limitant la pente moyenne à 1,25 % (ancien linéaire de cours d'eau 90 ml, nouveau linéaire du lit méandrique de 200 m). On est contraint de reméandrer le ruisseau sur un tronçon assez court et donc d'avoir des courbures très resserrées car plus on progresse vers la confluence plus le ruisseau s'encaisse ; avec un encaissement de 6 m au droit de la confluence avec la Biesme.

Sur cette photo on perçoit deux seuils racinaires, un au premier plan et un en arrière-plan au droit de l'ouvrage RD. Avant façonnement des méandres, il était nécessaire de procéder à une coupe et un dessouchage des arbres. Certaines souches pouvant recéper et s'intégrer au projet du futur lit méandrique ont néanmoins été conservées.



Façonnement du 1<sup>er</sup> méandre en rive droite à la sortie de l'ouvrage RD 2.



Après façonnement du 1<sup>er</sup> méandre, il convient de remblayer de reconnecter le ruisseau à son futur lit, en comblant la fosse et progressivement l'ancien lit abandonné.



Le ruisseau après reconnexion au 1<sup>er</sup> méandre façonné et comblement de l'ancienne fosse. La hauteur de chute du 1<sup>er</sup> seuil racinaire (80 cm de chute) est rattrapée.



Façonnement du second méandre avec préformation de la pente moyenne et des faciès.



Après façonnement des méandres, des radiers de fond sont créés au sein des méandres avec des blocs non gélifs et du concassé 80-200 cm ; intercalés de fosses de dissipation ou de plats courants avec disposition de blocs épars. L'objectif premier de ces aménagements est de stabiliser la pente du ruisseau pour assurer dans le temps sa franchissabilité car la pente moyenne demeure encore marquée après travaux (1,25%). Les turbulences et successions de faciès avec zones rapides (radiers et plats courants) et zones plus lentes (mouilles) assureront la franchissabilité multi-espèces du ruisseau ; tout en créant une diversité d'habitats.



Sur ce méandre, s'enchaînent de l'amont vers l'aval : un radier, une fosse, un plat courant avec blocs disposés en quinconce, une nouvelle fosse au point d'inflexion du méandre, un nouveau plat courant, une fosse et un nouveau radier de fond en sortie du méandre. Les faciès sont très rapprochés pour casser la dynamique du ruisseau et les vitesses d'écoulements sur une pente moyenne encore marquée.



Après aménagement des faciès, des boutures sont plantés au pied des berges pour stabiliser berges mais aussi permettre au futur racinaire de participer à la diversification des faciès d'écoulement, la stabilisation de la pente et créer des habitats piscicoles.



Vue sur le nouveau lit du ruisseau très méandriforme après travaux. On perçoit au centre des souches d'aulnes et saules conservées qui correspondent à la ripisylve de l'ancien lit comblé.



Les travaux se terminent par la pose d'une clôture à barbelés 4 fils sur les deux rives entre la RD2 et la confluence avec la Biesme pour protéger le ruisseau et les aménagements du piétinement du bétail.



Pour permettre le franchissement du ruisseau et l'abreuvement du bétail, un passage à gué a été aménagé en aval du tronçon reméandré.



Photo d'un méandre 2 mois après travaux : Belle reprise des boutures de saules arbustifs, revégétalisation naturelle des rives et rejets des souches conservées.



**Plan de récolement du tronçon du ruisseau de la Gorge aux Sangliers reméandré par rapport au cadastre**